



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 6 février 2023, à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M^{me} Carole Ste-Marie

Était absent : M. Simon Lejour

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2023-02-025

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2023 avec ajout au : 6 g) CPTAQ, 6 h) date de paiement, 6 i) Centre de service scolaire Besoins d'espace, 8 d) Comité Sécurité Civile, 9 c) Comité en communication

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Suivi aux séances précédentes :

- Présentation de la responsable au parc

4- Adoption du procès-verbal

- Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023
- Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023

5- Comptes

6- Administration générale

- Résolution : Mandat au Ministère des finances
- Résolution : Liste des propriétés pour vente pour non-paiement des taxes
- Résolution : achat d'une banque d'heures informatique
- Résolution : Abrogation de la résolution 2021-254
- Résolution : Autorisation pour le Congrès ADMQ
- Dépôt du questionnaire pour identification des apparentées

7- Règlementation

- Résolution : Nomination de la fonctionnaire désignée

*Adoption de l'ordre
du jour*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- b) Résolution : Modification du taux pour déplacement des élus au règlement 80-5
- c) Résolution : Modification du taux pour déplacement des employés au règlement 181
- d) REPORTÉ
- e) REPORTÉ
- f) REPORTÉ
- g) REPORTÉ
- h) Résolution : Adoption du règl. 179-2, constituant le CCU Comité Consultatif Urbanisme
- i) Résolution : Adoption du règl. 200, Imposition des taxes, compensations, tarifs ...

8- Sécurité publique

- a) Résolution : Nouveau pompier : Lyne Laurence
- b) Résolution : Nouveau pompier : Edouard Dubé
- c) Information : Rapport des sorties

9- Hygiène et COVID 19 et Comités

- a) Résolution : ajout d'un membre au comité de l'environnement
- b) Résolution : demande d'arbres gratuits

10-Voirie

- a) Résolution : Aide financière PRACIM pour Garage Municipal
- b) Résolution : Aide financière PRACIM pour les entrepôts à agrégats

11-Loisirs

- a) Résolution : Adoption du Rapport de la fête de Noël
- b) Résolution : Demande de location pour Apprendre en Cœur
- c) Information : Calendrier de la bibliothèque

12-Parc

- a) Résolution : Entériner la location de Agendrix = horaires et feuilles de temps
- b) Résolution : Entériner le prix réduit du remonte-pente
- c) Résolution : Autorisation réparation pare-brise du BR
- d) Résolution : Autorisation de recevoir gratuitement un piano
- e) Information : Suivi au parc : 28 et 29 janvier

13-Demande de don et d'appui

- a) Résolution : École St-Bernard pour bibliothèque
- b) Résolution : Croix Rouge
- c) Résolution : Société Canadienne du cancer
- d) Résolution : Fondation Santé Haut-Richelieu/Rouville
- e) Résolution : Complexe X Sérénité
- f) Résolution : Chambre commerce de l'industrie H-R Bourse Jeune agriculteur

14-Informations

- a) CPTAQ Projet pilote : Hébergement des travailleurs étrangers temporaires
- b) Résolution : UMQ Activités minières
- c) UMQ Bornes électriques

15-Correspondance

16-Discussion :



No de résolution
ou annotation

Adoption du procès-
verbal séance du
9 janvier 2023

Adoption du procès-
verbal séance
extraordinaire du
23 janvier 2023

Comptes

Mandat au Ministère
des finances

Liste des propriétés
vente pour
non-paiement des
taxes.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

17-Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2023-02-026

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

RÉSOLUTION 2023-02-027

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023.

RÉSOLUTION 2023-02-028

Comptes

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de janvier 2023 de la liste en annexe A.

Du chèque 61438 au chèque 61522 inclusivement, le total est :... 238 320,78 \$
Règlement d'emprunt le total est : 344 124,04 \$
Du chèque 40 : 576,79 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2023 est de : . 618 055,00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2023-02-029

Mandat au Ministère des finances

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2023-02-030

Liste des propriétés pour vente pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que la directrice générale, greffière-trésorière envoie, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

Qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Grandes Seigneuries.

RÉSOLUTION 2023-02-031

Mandat pour enchérir et acquérir

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 11 mai 2023 conformément à l'article 1038 du Code municipal :

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, Madame Stéphanie Leblanc, d'agir à titre de mandataire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en vue d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tous immeubles qui ne trouveront pas d'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 11 mai 2023, devant se tenir à la salle du conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville sise au 1767, rue Principale, Saint-Michel, Québec;

Que le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

Que le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

RÉSOLUTION 2023-02-032

Achat d'une banque d'heures informatique

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une banque d'heure avec l'entreprise Infotech, au nombre de 26 heures pour un montant de 2 210,00 \$.

Que soit autorisée la directrice générale, M^{me} Jocelyne Blanchet, à signer le contrat de service avec l'entreprise Infotech.



No de résolution
ou annotation

Abrogation de la
résolution 2021-254
Mairesse suppléante

Autorisation pour
le congrès ADMQ

CPTAQ monsieur
Fragapane

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-02-033

Abrogation de la résolution 2021-254

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par Mme Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2021-254.

RÉSOLUTION 2023-02-034

Autorisation pour le Congrès ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ se tiendra à Québec du 14 au 16 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs formations sont données à cette occasion;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soient autorisées la greffière-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet et la greffière-trésorière adjointe, Mme Stéphanie Leblanc à assister au congrès de l'ADMQ, en juin 2023 à Québec.

Que leur soient remboursés les frais d'inscription, au coût de 566,00 \$ plus taxes par personne, et les dépenses reliés à l'évènement.

RÉSOLUTION 2023-02-035

CPTAQ M. Fragapane

ATTENDU QUE Monsieur Giuseppe Fragapane est propriétaire des lots 6 040 632, 6 040 633, 6 040 634, 6 040 635, 6 040 636, 6 040 637, 6 040 638, 6 040 639, 6 040 640, 6 040 641, 6 040 642, 6 040 643, 6 040 644, 6 040 645, 6 040 646, 6 040 647 et 6 040 648 du Camping Acapulco et Régnald-Côté;

ATTENDU QUE une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque les lots sont en zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE Monsieur Fragapane désire obtenir une autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de ses lots, soit pour la construction de maisons unifamiliales;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QU' il n'y a aucun autre espace disponible pour ce projet;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par Monsieur Fragapane.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 2023-02-036

Date de paiement

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par Mme Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que considérant qu'il y a eu erreur dans la détermination des dates de paiements des taxes, une correction doit être apportée :

- 23 mars 2023
- 23 juin 2023
- 23 août 2023
- 23 octobre 2023

RÉSOLUTION 2023-02-037

Besoins d'espace d'infrastructures scolaire du Centre de services

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que considérant le dépôt du projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires du Centre de services scolaire des Grande-Seigneuries, la Municipalité confirme la réception du projet de planification et donne avis qu'elle est en accord avec la planification reçue.

RÉSOLUTION 2023-02-038

Nomination de la fonctionnaire désignée

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que considérant l'implantation prochaine du règlement relatif à la démolition des immeubles, le conseil municipal nomme M^{me} Amandine Darbelet, fonctionnaire désigné à l'application du règlement.

RÉSOLUTION 2023-02-039

Modification du taux pour déplacement des élus au règlement 80-5

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est doté d'un règlement relatif à la rémunération des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement gère le remboursement des dépenses d'usage d'une voiture;

CONSIDÉRANT QUE le taux au kilomètre doit être changé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que le nouveau taux de remboursement établi par les gouvernements pour l'année 2023 est de 0,68 \$ du kilomètre.

RÉSOLUTION 2023-02-040

Modification du taux pour déplacement des employés au règlement 181

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est doté d'un règlement relatif au traitement des employés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement gère le remboursement des dépenses d'usage d'une voiture;

CONSIDÉRANT QUE le taux au kilomètre doit être changé;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que le nouveau taux de remboursement établi par les gouvernements pour l'année 2023 est de 0,68 \$ du kilomètre.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

No de résolution
ou annotation

Adoption du règlement
179-2, constituant
le CCU Comité
Consultatif Urbanisme

RÉSOLUTION 2023-02-041

Adoption du règl. 179-2, constituant le CCU Comité Consultatif Urbanisme

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 179-2, règlement constituant le (CCU) Comité Consultatif en Urbanisme. Tel qu'en annexe B.

Adoption du règlement
200, Imposition
des taxes,
compensations,
tarifs...

RÉSOLUTION 2023-02-042

Adoption du règl. 200, Imposition des taxes, compensations, tarifs

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 200, règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales. Tel qu'en annexe C.

Nouveau pompier
Lyne Laurence

RÉSOLUTION 2023-02-043

Nouveau pompier : Lyne Laurence

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit reconnue Madame Lyne Laurence comme pompière du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle, que cette reconnaissance est assujettie à une période de probation de 12 mois et qu'elle a l'obligation de compléter la formation requise.

Nouveau pompier
Edouard Dubé

RÉSOLUTION 2023-02-044

Nouveau pompier : Edouard Dubé

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit reconnue Monsieur Édouard Dubé comme pompier du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle, que cette reconnaissance est assujettie à une période de probation de 12 mois et qu'il a l'obligation de compléter la formation requise.

Comité de Sécurité
Civile

RÉSOLUTION 2023-02-045

Comité Sécurité civile

ATTENDU QUE

les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE

la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être la source de sinistres;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE

le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;
- ATTENDU QUE** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;
- ATTENDU QUE** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service d'incendie, les travaux publics et l'administration;
- ATTENDU QUE** cette préparation et que ce plan doivent être maintenu opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et unanimement résolu :

Que soit créé un comité municipal de sécurité civile («CMSC»);

Que les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

- Marie-Claude Adam, conseillère municipale;
- Michel Dubuc, conseiller municipal;

Que ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

RÉSOLUTION 2023-02-046

Ajout d'un membre au comité de l'environnement

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit inscrit comme membre du Comité de l'Environnement Monsieur Danny Slater.

*Ajout d'un membre
au Comité de
l'Environnement*



No de résolution
ou annotation

*Demande d'arbres
gratuits
Club 4H*

*Formation d'un
comité*

*Aide financière
PRACIM pour le
garage municipal*

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-02-047

Demande d'arbres gratuits

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisée la réservation d'arbres gratuits auprès de 4H, pour en faire la distribution à nos citoyens.

RÉSOLUTION 2023-02-048

Formation d'un comité

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit formé le comité consultatif sur les communications :

- Composé d'un minimum de deux (2) membres et d'un maximum de neuf (9) membres choisis et nommés par le Conseil municipal;
- Le nombre de citoyens sera égal ou supérieur au nombre d'élus;
- Le maire.esse peut remplacer un.e élu.e en cas de vacance du poste;
- Que le CCC a un rôle général de recommandation au Conseil municipal relativement aux méthodes de diffusion de l'information sur la vie municipale et communautaire.
- Que les personnes suivantes soient désignées membres du CCC :
 - . Marie-Claude Adam, conseillère
 - . Michel Dubuc, conseiller

RÉSOLUTION 2023-02-049

Aide financière PRACIM pour Garage Municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du garage municipal subventionné;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard, et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à faire le dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM.



No de résolution
ou annotation

*Aide financière
PRACIM pour les
entrepôts agrégats*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-02-050

Aide financière PRACIM pour les entrepôts à agrégats

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien des entrepôts à agrégats subventionnés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam, et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à faire le dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM.

RÉSOLUTION 2023-02-051

Adoption du Rapport de la fête de Noël

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le Rapport de la fête de Noël qui a eu lieu le 4 décembre dernier.

Que soient remerciées tous les bénévoles y ayant participé et particulièrement mesdames Sylvie et Linda Faille ainsi que la conseillère, Vicky Bergeron Landry et espérons qu'elles accepteront encore le mandat pour les années à venir.

RÉSOLUTION 2023-02-052

Demande de location pour Apprendre en Cœur

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'organisme « Apprendre en Cœur » à offrir les ateliers pour enfants de 2 à 5 ans à la bibliothèque de la Municipalité ou à la salle Jules-Romme gratuitement.

RÉSOLUTION 2023-02-053

Entériner la location de Agendrix = horaires et feuilles de temps

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisée la responsable du parc St-Bernard à utiliser la plateforme informatique « Agendrix » pour la préparation des horaires et des feuilles de temps pour les employés du parc.

Que ce système est facturé au taux de 4,75 \$ par utilisateur, par mois.

*Adoption du
rapport de la fête
de Noël*

*Demande de location
pour Apprendre en
Cœur*

*Entériner la
location de Agendrix
= horaires et feuilles
de temps.*



No de résolution
ou annotation

Entériner le prix
réduit de la location
de tubes sans
remontée mécanique

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-02-054

Entériner le prix réduit de la location de tubes sans remontée mécanique

CONSIDÉRANT QUE

l'hiver n'a pas été très froid en début de saison et qu'il nous a été difficile de faire les couloirs des glissades et impossible de fabriquer suffisamment de neige pour le remonte-pente;

CONSIDÉRANT QUE

le fonctionnement du remonte-pente requiert un surplus de personnel que nous n'avons pas. Nous avons autorisé les glissades sans remontée mécanique à moindre coût.

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit entériné le prix des glissades sans remontée mécanique au coût de 3,00 \$ plus taxes par personne et que ce tarif sera utilisé lorsque nécessaire.

RÉSOLUTION 2023-02-055

Autorisation réparation pare-brise du BR

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat et l'installation d'un nouveau pare-brise pour la surfaceuse Bombardier au coût approximatif 8 300,00 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2023-02-056

Autorisation de recevoir gratuitement un piano

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Jean-Pierre Curtat est un citoyen de Saint-Bernard-de-Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Curtat a offert à la Municipalité l'utilisation de son vieux piano, et que ce dernier pourrait être placé au parc afin d'en faire profiter le plus de gens possible, surtout les enfants;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité aimerait recevoir ce piano mais se dégage de toute responsabilité quant aux bris possibles, autant dans le déménagement que par l'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE

la période occupée de l'hiver, la Municipalité s'engage à déménager ce piano vers la fin de mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE

le personnel en poste actuellement peut changer en tout temps, il est de la responsabilité de M. Curtat de vérifier régulièrement auprès de la Municipalité à savoir si cette dernière désire se défaire du piano;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que la Municipalité déménagera le piano à partir de la résidence de M. Curtat vers le Parc régional et ne sera pas tenu

Autorisation
réparation du pare-
brise du BR

Autorisation de
recevoir gratuitement
un piano pour le
Parc



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

responsable des bris qui pourraient être fait au piano dans son déménagement, ni à l'usage au Parc régional. Il sera de la responsabilité de M. Curtat de vérifier si le piano est toujours utilisé ou s'il désire le reprendre à la maison.

RÉSOLUTION 2023-02-057

Croix Rouge

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au montant de 250,00 \$ en don à la Croix-Rouge Canadienne.

Don Croix Rouge

RÉSOLUTION 2023-02-058

Fondation Santé Haut-Richelieu/Rouville

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au montant de 200,00 \$ en don à la Fondation Santé Haut-Richelieu/Rouville.

*Don fondation Santé
Haut-Richelieu/
Rouville*

RÉSOLUTION 2023-02-059

UMQ Activités minières

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle appuie la Déclaration de Gatineau concernant l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires, tel que la déclaration en annexe D.

*UMQ Activités
minières*

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam que soit levée la séance ordinaire du 6 février 2023 à 21 h 45.

M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse

M^{me} Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière